

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Adji Otèth AYASSOR, l'Ambassadeur de France au Togo, Monsieur Nicolas Warnery et le Directeur de l'Agence Française de Développement à Lomé, Monsieur Philippe Collignon, ont signé le mercredi 14 décembre 2011, dans les locaux du Ministère de l'Economie et des Finances, une convention de financement en faveur de la République Togolaise. Par cette convention, l'Agence Française de Développement (AFD) met à la disposition de l'Etat togolais une subvention d'un montant de 6 millions d'Euros, soit environ 3,94 milliards de Francs CFA, destinée à moderniser le système de formation professionnelle au Togo. Il faut toutefois indiquer que l'Agence Française de Développement (AFD) intervient au Togo en subvention dans les secteurs de l'éducation, de la Santé, des infrastructures urbaines, de l'eau et de l'assainissement.

Dans le secteur de l'éducation, le Togo a des dispositifs de formation professionnelle et technique fortement dégradés et qu'ils ne répondent que très partiellement aux besoins du marché de travail.

C'est dans ce cadre que le gouvernement compte mettre en place, avec l'appui financier de l'AFD, des dispositifs qui répondent aux attentes des opérateurs économiques. Un certain nombre d'atouts, en matière de formation professionnelle comme l'apprentissage dual permet ainsi à des milliers de jeunes de se former chaque année auprès d'artisans. Ainsi lors de l'identification du projet, les représentants des entreprises, ont montré une réelle volonté à discuter avec l'Etat des questions d'insertion de jeunes dans le monde professionnel.

La finalité du projet est de contribuer au renforcement des capacités du personnel. Le projet doit permettre d'associer les milieux économiques à (i) l'identification des secteurs porteurs de croissance et les besoins de formation, (ii) la création et/ou la modernisation des dispositifs de formation à mettre place pour produire les qualifications nécessaires (iii) la gestion technique efficiente des centres selon un modèle de financement économiquement pérenne.

Le projet s'articule autour de quatre grandes composantes suivantes :

- La première composante du projet prévoit la création d'un Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie (CFMI) dans la zone portuaire de Lomé. Ce centre offrira des formations de pointe, établies sur la base des besoins de compétences ayant été préalablement identifiés par les entreprises. A l'issue de l'étude de faisabilité, les besoins retenus portent sur les métiers suivants : mécaniciens d'entretien, électromécaniciens, techniciens des systèmes automatisés, soudeurs et chaudronniers qualifiés, frigoristes et mécaniciens diésélistes. A terme, le flux annuel d'apprenants devrait atteindre 600 stagiaires en formation continue et 100 jeunes en formation initiale. Les infrastructures comprendront des ateliers techniques, des salles de formation, des locaux administratifs. L'autre innovation du projet repose sur son mode de fonctionnement, qui suivra une approche public-privé. La gestion du CFMI sera en effet déléguée à une association composée paritairement de représentants de l'Etat et du Secteur Privé. Les programmes de formation, et surtout les modalités de certifications seront validées préalablement par les représentants des entreprises qui seront amenés ensuite à recruter les apprenants.

- La seconde composante du projet prévoit de mettre à niveau le personnel des filières industrielles dans trois établissements publics régionaux de formation technique (Régions Maritime, Kara et Centrale). Trois secteurs porteurs pour l'économie régionale ont été identifiés : équipements et engins motorisés (Centres Régionaux d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP) de Lomé et de Kara); électricité et bâtiment (CRETFP de Lomé et Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel de Sokodé); métallerie et serrurerie (CRETFP de Kara et LETP de Sokodé). Le partenariat avec les fédérations d'artisans sera également renforcé.
- La troisième composante du projet vise à développer les capacités d'intervention du Fonds National pour l'Apprentissage, la Formation et le Perfectionnement Professionnels (FNAFPP). Il s'agira essentiellement i) d'optimiser la gouvernance stratégique et les moyens d'intervention du Fonds, ii) d'accompagner la structuration de l'offre et de la demande de formation et iii) de doter le Fonds d'une subvention exceptionnelle participant à l'amorçage des formations d'entreprises au sein des centres soutenus dans le cadre du projet.
- Enfin, pour mener à bien ce projet complexe, il est prévu de renforcer les capacités des acteurs publics et privés pour la mise en place et la gestion de centres de formation professionnelle. Un appui technique d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévu pour la définition des programmes et des équipements, ainsi que pour la formation des formateurs.

L'engagement du Gouvernement togolais au succès de ce projet est central. C'est pourquoi, un site situé au cœur de la zone industrielle du port, doté d'une surface d'un hectare et comprenant un bâtiment à réhabiliter, a été mis à la disposition du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle pour le futur Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie. Par ailleurs, l'Etat s'est engagé à allouer des budgets de fonctionnement d'un niveau satisfaisant pour les centres qui bénéficieront des différents appuis.